

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 25 MAI 1962.-

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 231/PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

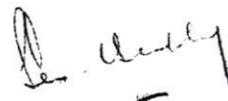
VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Mr. Oké ASSOGBA, Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique assurera l'intérim du Département du Développement et du Plan pendant l'absence de Mr. Sourou Migan APITHY, Vice-Président de la République chargé du Développement et du Plan.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Pr. Le Président de la République absent,  
Le Vice-Président de la République,

  
S.M. APITHY

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1